

**CONDITIONS DE MISE EN PLACE DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL
(S.M.A)**

Suite aux demandes de nombreuses familles et après avis du Conseil Municipal et des représentants des parents d'élèves, il a été décidé que le Service Minimum d'Accueil (SMA) serait mis en place dans les deux écoles.

Organisation du service d'accueil :

-l'accueil est assuré si le taux prévisionnel d'enseignants grévistes est supérieur ou égal à 25%. Cette information est communiquée à la commune par l'Inspection Académique.

-l'accueil est assuré si l'effectif du personnel qualifié est suffisant : 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire.

-le SMA fonctionne sur le temps scolaire.

-les accueils périscolaires matin/soir et restauration sont assurés.

-le Service Enfance avertit les parents par mail dès que l'Inspection Académique l'a informé. Un message sera publié sur la page d'accueil du Portail des Familles et sur le site internet de la Mairie d'Ychoux.

A NOTER

-qu'aucune activité ne sera proposée.

-que les parents pourront récupérer leur enfant à tout moment dans la journée, **après le repas.**

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à Isabelle MORA, Responsable du Service Enfance.

Le Maire,
Marc DUCOM.